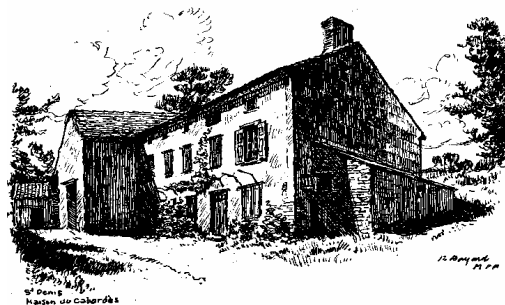


maisons paysannes de france

Patrimoine rural
ASSOCIATION NATIONALE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Connaître
Sauvegarder
Restaurer les
maisons de pays



N° 25 Spécial « Habitat écologique » BULLETIN DE MPF 11 Juin 2012

Moment exceptionnel à Pro-maude 2012 que celui de la remise des prix du concours d'un habitat écologique et social en Pays Corbières Minervois et de la discussion très riche qui a suivi, car notamment pour les organisateurs de ce concours c'était l'aboutissement (et non la fin) d'un travail « acharné » de plus de trois ans, travail au combien difficile car nouveau et quelque peu dérangeant.

Bravo à Anne et Olivier principales « chevilles ouvrières » de cette action qui s'inscrit dans une démarche plus globale : « Eco-habiter en Pays Corbières Minervois », démarche exemplaire à reproduire dans tous les pays de France et de Navarre!!

Voilà l'occasion de consacrer ce bulletin à l'habitat écologique qui tel les anciens villages, hameaux ne peut être que groupé pour des raisons bien sûr de surconsommation (espace, équipements..), d'environnement (diminution des consommations énergétiques des transports...), de lien social (entraide..) et d'économie.

*Ce sont ces dernières raisons qui vont entraîner à coup sur un **renouveau de ce type d'habitat.***

La genèse du Concours

Le pays conformément à sa charte et ses engagements pour un urbanisme maîtrisé et de nouvelles formes d'habitat a lancé des 2007 une étude action en vue de développer la formation à l'eco-construction. Lors de cette étude nous avons proposé comme nous l'avons fait au sein du groupe patrimoine du Pays carcassonnais la réalisation d'un concours visant essentiellement à promouvoir des habitats contemporains de qualité, écologiques et de pays.

Les difficultés rencontrées sur le plan du financement ont permis de « mûrir » le projet qui est passé d'un concours d'idée (peu apprécié des architectes pour les petits projets) à un concours de projet pour aboutir à un concours de maîtrise d'œuvre car bien sur la réalisation était vivement souhaitée. Cela a nécessité de trouver une commune intéressée mettant à disposition un terrain (Montbrun les Corbières) et également un maître d'ouvrage (Marcou Habitat) Finalement l'appel à projet expérimental « Eco habitat » lancé par la Fondation de France est arrivé à point; c'est toute la démarche (et son esprit) que menait le pays et ses bé-

névoles (sensibilisation des habitants, structuration des filières, formation à l'eco-renovation, concours.....) qui a séduit la Fondation.

Les critères de sélection

L'habitat écologique requierant plus de « matière grise » et de savoir faire il est apparu judicieux de s'adresser à des équipes associant architecte, entreprises et bureaux d'étude et cela d'autant qu'il s'agissait d'optimiser les différents coûts.

Le terrain étant de 1300 m2 il a été demandé de proposer une organisation pour un groupement de 4 logements (1T5, 2T4, et 1T3), avec espaces collectifs, possibilités d'évolution des logements, coût maximum de 1300^E/m2 TTC et application anticipée de la réglementation thermique 2012.

Au final les critères retenus :

- architecture contemporaine intégrée au paysage du village
- formes d'habitat rural (petites surfaces, organisation harmonieuse..)
- confort, mode d'habitat, évolutivité
- « bioclimatisme et maîtrise de l'énergie
- matériaux sains et durables
- coûts d'investissement et de fonctionnement



Les lauréats

Dans un premier temps en décembre dernier le jury constitué de 3 collègues : élus, professionnels et habitants a retenu 5 équipes sur les 15 qui se sont présentées.

Puis les propositions ayant été rendues en mars, le jury a désigné les lauréats en avril, lauréats qui ont reçu les prix le 26 mai à l'occasion de Promaude 2012.

Trois projets ont été récompensés :

Le projet lauréat (Architectes Christian CRASSOUS et Marthe PASQUIET associé à l'entreprise BATISCOPE) qui fait appel au système constructif ossature bois - caisson de

paille -toit tuiles - terrasses végétales, est remarquable sous tous les critères et notamment celui de l'organisation tant de l'espace construit (« loft », terrasses..) que des extérieurs jardins privatifs et collectifs (verger) avec une cabane séparative.



Le 2^e prix (Architecte Marie Anne CASEL (CASA architectes), Spring Bes Charpentres) et le 3^e prix (Architecte RABOURDIN/ Scoop charpente d'Argens - J.M. MARTIN) qui font appel au système constructif ossature bois - ouate cellulose - toit en bac acier, sont également remarquables notamment sur le plan de l'organisation

Souhaitons bon vent à ces modèles (qui bien sûr peuvent se décliner en habitat individuel) voués à **valoriser les paysages, les ressources et les savoirs faire Audois.**

www.payscorbieresminervois.fr/Decouvrez-les-solutions-proposées.html



Une discussion riche

La présence des équipes lauréates a été l'occasion pour le pays d'organiser une table ronde sur les freins à la réalisation de ce type d'habitat.

L'ensemble des projets utilise le bois en structure car c'est la seule solution vraiment écologique (matériau local et premier, petites entreprises...), techniquement mûre et bien adaptée pour satisfaire à la RT2012.

Malgré ses avantages la part du bois est faible dans la cons-

truction (2% dans les P.O.), cela résulte surtout d'un problème culturel car la durabilité est excellente et « ce qui brûle est le mobilier ». Toutefois cette part progresse avec des filières courtes grâce aux scieries mobiles, séchoirs, formations indispensables...

Sur la question du peu d'habitat groupé qui est également la conséquence d'un problème culturel, d'une part les communes s'impliquent peu (peu ou plus de lotissements communaux) et d'autre part manquent de conseils indépendants. Par ailleurs les PLU intercommunaux plus favorables à des aménagements de qualité sont rares. Les questions sociales et économiques devraient entraîner un renouveau de ce type d'habitat.

Demain l'habitat 'participatif'

Lors du Grenelle de l'Environnement nous avons fait remarquer le manque de promotion et d'aide aux démarches collectives. Ne pourrait-on pas demander aux organismes HLM de prévoir une part de leurs réalisations en « habitat participatif », à savoir un habitat avec :

- La gestion des espaces, équipements... communs par les locataires eux-mêmes tels que cela existe au Canada, Suisse.. (coopératives)
- Des espaces « communs » tels que des chambres, pièces pour rencontre, pour certains services, jardins..
- Des possibilités de réaliser les travaux de finition, de devenir propriétaire (statut à présent opérationnel et en expérimentation à Toulouse)..

Pour ce qui est des démarches purement privées, de nombreux projets et formations tant aux eco-relations humaines (communication bienveillante, gouvernance, charte de valeurs communes..)

qu'aux questions juridiques, financières et techniques se développent.

Gageons que le nouveau gouvernement et la nouvelle Ministre du logement feront avancer ce type d'habitat notamment par la reconnaissance légale pour les projets privés du statut de « coopérative d'habitant » (statut appliqué avec succès en Suisse et en Norvège depuis très longtemps)

www.habitatgroupe.org ; www.oasientouslieux.org
www.habiter-autrement.org ; www.toitsdechoix.com
www.hameaudebuis.com ; www.lesamandins.com
www.habicoop.com